

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 octobre 2021 de M<sup>me</sup> Léonore Baehler: «Halles de la Jonction: lieu non marchand».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Dans l'attente de la transformation des halles de la Jonction en parc public, les habitants et les associations ont demandé un lieu de verdure et de quiétude, notamment à travers un long processus participatif.

Les associations et les habitants souhaitent donc dès maintenant créer le lien avec le futur projet de parc et s'étonnent que la Ville de Genève ait proposé un appel à projets qui demande un loyer de 6000 francs par mois et des mesures de sécurisation des lieux, ce qui exclut d'office les associations.

Pourquoi ne pas maintenir une continuité avec le projet du parc à la pointe de la Jonction qui prene en compte le processus participatif et pourquoi ne pas renoncer au projet marchand et ainsi répondre à la demande d'avoir un lieu pour se reposer, jouer, jardiner et créer du lien social? Serait-il encore possible de revenir sur cette décision? Sinon, pour quelles raisons?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En mai 2021, la Ville de Genève a lancé un appel à projets en vue de l'occupation temporaire des halles 2 et 3 (auparavant occupées par les Transports publics genevois) sises à la pointe de la Jonction.

Dans la mesure où cette question écrite QE-618 ne fait pas la distinction entre les trois halles situées à la pointe de la Jonction, il sied de préciser que l'appel à projets ne concernait pas la halle 1 dont la gestion incombe au Forum Pointe de la Jonction (entité regroupant de nombreuses associations de quartier) ainsi qu'à l'AIDEC (association accompagnant le Forum Pointe de la Jonction dans une démarche participative pour la création du futur parc à la pointe de la Jonction).

Après délibération du jury composé de membres des cinq départements de l'administration municipale, le projet «Halles de la Jonction» porté par la société Spices SA (Baroque Groupe) a remporté cet appel à projets. Lors de sa séance du 28 juillet 2021, le Conseil administratif a dès lors attribué à cette société l'exploitation temporaire des halles 2 et 3 de la Jonction pendant trois saisons réparties sur trois années.

Lors de sa séance du 2 février 2022, et après avoir appris par voie de presse que les administrateurs de Spices SA étaient sous le coup d'une procédure pénale,

le Conseil administratif a décidé de révoquer la décision d'attribution du projet à Spices SA. Cette dernière a interjeté recours contre cette décision.

Suite à la décision prise par le Conseil administratif de révoquer l'attribution à Spices SA, la Ville de Genève, par l'intermédiaire du département de la sécurité et des sports (DSSP), a proposé le projet de sports urbains «L'Asphalte» entre juin et octobre 2022. Ce projet, qui s'inscrivait dans le cadre de l'année de mairie de la soussignée de droite et qui visait à occuper ce site de manière positive, a rencontré un vif succès populaire puisqu'il a attiré plus de 26 000 usagers et usagères durant la période.

En date du 20 septembre 2022, la Chambre administrative de la Cour de justice (CACJ) a rendu un arrêt (cf. ATA/946/2022) annulant la décision de révocation prise par le Conseil administratif le 2 février 2022. La CACJ a renvoyé le dossier à la Ville de Genève pour signature de la Convention de mise à disposition des halles 2 et 3.

Compte tenu de ce qui précède, la Ville de Genève est aujourd'hui tenue de mettre à disposition les halles 2 et 3 à l'entreprise Spices SA afin qu'elle puisse mener son projet «Halles de la Jonction» dès 2023 et ce, pour une durée de trois saisons réparties sur trois années.

Les associations membres du Forum Pointe de la Jonction ainsi que l'AIDEC pourront continuer à exploiter la halle 1 en y proposant des animations jusqu'à ce que le projet de parc de la Jonction voie le jour.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La maire:  
*Marie Barbey-Chappuis*